ASSEMBLEE NATIONALE

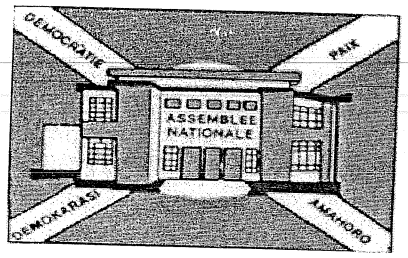

CTB BURUNDI

AGENCE BELGE DE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DU BURUNDI

SENAT

RAPPORT FINAL
PROJET « APPUI PONCTUEL AU FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT »
PAYS BURUNDI
PROJET BDI 0401911

APPUI PONCTUEL AU FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT (APFP)
BDI 0401911

INFORMATIONS DE BASE SUR LA PRESTATION

Pays	: Burundi
Secteur et sous–secteur CAD	: Gouvernance
Institution nationale ou régionale chargée de l'exécution	: Assemblée Nationale et Sénat du Burundi
Agences d'exécution	: Coopération Technique Belge
Nombre d'experts internationaux CTB	: 1
Nombre d'experts nationaux CTB	: 1 pour une courte période
Durée de la prestation (selon AS/CS)	: 48 mois, dont 36 mois d'exécution
Date de signature de la CS	: 6 juillet 2006
Date d'approbation du DTF	: 13 novembre 2007
Date de signature CMO	: 10 décembre 2007
Date de démarrage de la prestation effective	: Janvier 2008
Date de clôture de la prestation estimée	: Décembre 2010
Modalités de gestion de la prestation	: Mixte, régie et cogestion

I. INTRODUCTION

Contexte :

A l'issue des élections législatives du 4 juillet et sénatoriales du 29 juillet 2005, un parlement bicaméral a été mis en place au Burundi. Ce dernier s'est progressivement doté de structures politiques (bureaux, groupes parlementaires pour l'Assemblée Nationale, questeurs, commissions permanentes, cabinets des présidents) et administratives ainsi que de bureaux parlementaires provinciaux mais qui ont petit à petit été abandonnés suite à une efficacité avérée.

Bien que le Parlement, pilier du processus démocratique burundais, soit appelé à jouer un rôle important y compris celui de contrôle de l'action gouvernementale, sa capacité à assumer cette importante fonction était limitée du fait des faibles connaissances et capacités des députés et sénateurs nouvellement élus en 2005.

Devant cet état de fait, le Royaume de Belgique et la République du Burundi ont convenu d'apporter un « Appui Ponctuel au Fonctionnement du Parlement du Burundi » répondant aux besoins les plus urgents des deux chambres.

Objectifs :

Conformément à l'esprit de la constitution de la République du Burundi promulguée le 18 mars 2005 et du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), **l'objectif global de l'intervention est de contribuer à l'amélioration de la bonne gouvernance au Burundi.**

Le Parlement jouant un rôle incontournable dans l'amélioration de la bonne gouvernance dans un pays démocratique, **l'objectif spécifique de l'intervention est de contribuer à l'amélioration du fonctionnement du Parlement burundais.**

L'atteinte des **résultats intermédiaires** suivants devrait permettre d'arriver à cet objectif spécifique :

- Les structures administratives du parlement sont appuyées ;
- Les formations sont préparées, organisées, suivies et évaluées ;
- Des stages pratiques sont organisés pour les présidents des commissions, les cadres du parlement et les questeurs ;
- Le Parlement est équipé de façon transitoire.

Pour diverses raisons, le projet n'a démarré qu'en 2008 (signature de la CMO en décembre 2007), alors que la législature était déjà bien entamée et que beaucoup regardaient vers les échéances de 2010. Au cours de sa mission, du 16 juillet au 9 août 2005, l'équipe chargée de la formulation du projet « Appui Ponctuel au Fonctionnement du Parlement du Burundi » a identifié avec les services du Parlement une série de besoins prioritaires – auxquels le DTF s'efforce de répondre. Cependant, entre la formulation du projet et le début de la législature, en août 2005, et le démarrage effectif du projet en janvier 2008, il s'est écoulé une longue période au cours de laquelle certaines de ces activités prévues avaient été réalisées soit avec l'appui financier d'autres bailleurs tels que l'AWEPA, l'Union Interparlementaire, du PNUD, soit avec le budget de fonctionnement de l'une ou l'autre chambre. Ainsi, il a été constaté que les activités suivantes ont été réalisées sans intervention du projet :

- L'organigramme du Sénat a été révisé en janvier 2007 et en janvier 2009 (Instruction Intérieure du 25 janvier 2007 et l'instruction intérieure du 5 janvier 2009) tandis que celui de l'Assemblée Nationale est en cours de révision (projet de modification de l'instruction intérieure du 10 octobre 2005) ;
- L'instruction Intérieure portant Fonctionnement du Bureau du Sénat a été mise en place ;
- L'instruction Intérieure portant Fonctionnement du Bureau de l'Assemblée Nationale a été mise en place;
- Les Instructions Intérieures portant Organisation et Fonctionnement du Collège des questeurs ont été mises en place à l'Assemblée Nationale et au Sénat ;
- Certaines dispositions des Règlements d'Ordre Intérieur du sénat et de l'Assemblée Nationale ont été modifiées ;
- Une proposition de loi sur le statut du personnel des deux chambres a été élaborée – mais la loi n'est pas encore promulguée dans la mesure où le projet de loi doit encore être inscrit à l'ordre du jour du parlement pour analyse.

- Certaines formations ont été organisées à l'endroit des parlementaires et des fonctionnaires du Parlement principalement sur financement de l'AWEPA, de l'Union Interparlementaire et du BINUB.

II. REALISATIONS DU PROJET

Tout naturellement, les premiers mois, la Direction du projet s'est surtout attachée à constituer l'équipe et procéder plus particulièrement au recrutement d'un comptable/secrétaire et d'un chauffeur et à acquérir différents équipements (mobilier, bureautique, véhicule) nécessaires au bon fonctionnement du projet, à doter au parlement les premiers équipements et à organiser les premiers stages et formations au profit des fonctionnaires. Par la suite, et par résultat:

Les formations ont été préparées, organisées, suivies et évaluées » :

Comme évoqué ci-dessus, de nombreuses formations avaient d'ores et déjà été organisées au profit des élus comme aux fonctionnaires des deux chambres par d'autres intervenants. Afin d'assurer la coordination des différents apports, les Secrétaires Généraux des deux chambres du Parlement, les responsables de la section Gouvernance du BINUB, le responsable de AWEPA au Burundi et la Direction du projet se rencontrent chaque mois. Par ailleurs, et suivant le DTF du projet, une Cellule pédagogique a été constituée. Cette dernière comptait 7 membres dont le Directeur Législatif et le Chef du service des Ressources Humaines de l'Assemblée nationale, le Directeur des Ressources Humaines et un conseiller au département législatif du Sénat, le DI de l'époque et le Delco ainsi qu'un représentant de l'AWEPA.

La cellule a tenu des réunions afin de revoir les besoins des deux chambres en matière de formation (au regard des formations réalisées depuis le début de la législature) et sur cette base de supprimer certains des modules prévus au DTF et d'en modifier ou regrouper d'autres. Un Plan intermédiaire de mise en œuvre des formations a ainsi été arrêté. Ce dernier a été retouché et adapté après le passage en septembre 2008 d'une Mission du Parlement belge qui a tenu une réunion de travail avec ladite cellule.

Le projet a d'abord privilégié l'organisation des formations spécialisées au profit des fonctionnaires des deux chambres. Ainsi, en décembre 2008, des formations ont été organisées sur deux modules à savoir :

- Gestion des Ressources humaines et Management ;
- Gestion financière et comptabilité ;

La confection des modules et l'organisation des formations ont été confiées à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) qui a été sélectionnée après un appel d'offres.

Du 05 au 12 décembre 2008, un stage pratique a été organisé au parlement fédéral belge au profit de six hauts cadres des deux chambres du parlement burundais accompagnés par le Délégué à la Cogestion du projet. Les bénéficiaires de ce stage étaient les Secrétaires Généraux de l'Assemblée Nationale et du Sénat, les Directeurs Législatifs de l'Assemblée Nationale et du Sénat, les Directeurs Administratifs et Financiers de l'Assemblée Nationale et du Sénat. En marge du stage pratique, les participants avaient pu visiter la Cour Constitutionnelle, la Cour des Comptes et le Conseil d'Etat.

Le projet a procédé en juillet 2008 au lancement d'un appel d'offres pour l'installation de 110 ordinateurs avec logiciels et 110 onduleurs, répartis entre les différentes chambres et services. Les équipements en question ont été livrés respectivement en novembre pour les ordinateurs et logiciels et en décembre pour les onduleurs. Sur base d'une répartition convenue entre les responsables des deux chambres, l'Assemblée Nationale a reçu 71 ordinateurs et onduleurs tandis que le Sénat en a reçu 39.

Dans le même temps, un appel d'offres a été lancé pour la fourniture d'un autobus pour le Sénat et d'un minibus pour l'Assemblée Nationale – en lieu et place des 3 minibus prévus dans le DTF. Le budget dévolu à cette activité n'a pas été modifié et cette nouvelle répartition s'est vue confirmée dans une lettre d'entente adressée au projet. Les deux véhicules en question ont été livrés aux deux chambres au mois d'octobre 2008. Ce matériel roulant d'une valeur de 100.950.000 BIF HTT soit 63.337,08 € a permis aux deux chambres de résoudre en partie le problème de transport du personnel vers les lieux de travail.

Le cahier des charges relatif à l'élaboration des profils de poste a été élaboré (en septembre) et le marché conclu, en décembre, pour une exécution début 2010. Le cahier des charges relatif à l'élaboration d'un schéma directeur d'informatisation a été établi (en septembre) et le marché conclu en décembre pour une exécution fin 2009/début 2010.

Avec l'ENA, des formations ont été organisées au bénéfice des fonctionnaires en management, en gestion des ressources humaines et en informatique. Quatre séminaires ont été organisés à Bujumbura, au bénéfice des fonctionnaires mais également de quelques élus, sur :

1. L'Etat, le bien commun et la bonne gouvernance : du 10 au 17 juillet 2009;

2. Autonomie des chambres et régime juridique du Parlement: du 04 au 11 septembre 2009;

3. L'administration en général et l'administration parlementaire (y compris le statut des parlementaires, des fonctionnaires, la continuité du travail parlementaires à travers la stabilisation du personnel) : du 25 septembre au 02 octobre 2009;

4. Les commissions (y compris la rédaction des rapports) : du 13 au 20 novembre 2009;

5. Les procédures des marchés publics dans les administrations parlementaires : du 11 au 18 décembre 2009.

Ces séminaires ont été animés par des experts du Parlement belge.

Il y a eu l'organisation d'un voyage d'études au bénéfice des 13 présidents de commissions et des responsables du service des commissions des deux chambres et l'élaboration du cahier des charges relatifs à la fourniture de 4 photocopieurs de gros calibre et de 350 licences antivirus (en septembre) et attribution fin décembre, pour une livraison/installation en mars 2010.

De façon plus générale,

- le projet a enregistré, fin 2009, le départ de l'essentiel de son personnel. Ainsi, le Délégué à la cogestion a quitté ses fonctions subitement en septembre 2009, et la comptable fin novembre. L'intérim a été assuré par un des contrôleurs de la Représentation. Le budget disponible sur la ligne AT ne permettant pas de recruter un nouveau Délégué à la Cogestion compétent, il a également été décidé, au moins pour un temps, d'internaliser la gestion du projet au niveau de la Représentation. Plus loin, et nonobstant la relative modicité du budget du projet, il y aurait lieu d'interroger le choix fait au démarrage de la prestation d'en confier la gestion à un expert national.

- Le Directeur d'intervention avait également indiqué qu'il s'apprêtait à quitter le Sénat pour prendre d'autres fonctions. Son remplacement n'a été effectué qu'au mois de mars 2010.

Comme on le constate, l'exécution de ce projet a connu un retard significatif qui peut être attribué tant à son démarrage tardif, à cause d'une certaine inadéquation entre son cadre logique et le nouveau contexte, de faibles moyens humains à sa disposition, des changements significatifs intervenus dans l'équipe au cours de l'année 2009 et de ses modalités d'exécution, inadaptées à une intervention au profit du pouvoir législatif ou, à tout au moins, très différentes des modalités d'autres bailleurs. Dans ces conditions, les recommandations suivantes ont été formulées :

a. Prolonger le projet de 12 mois afin de mener à leur terme les chantiers entamés, courant 2009, sur l'informatisation des chambres, l'élaboration d'un programme de formation cohérent au regard non seulement des besoins objectivés du parlement mais également des compétences effectives de son personnel, le développement des services documentaires, etc.

b. Doter le projet des moyens humains nécessaires (par le biais d'un contrat de service) pour assurer le suivi des marchés ayant trait à l'informatisation des deux chambres. La construction d'un réseau intranet ne s'improvise pas et il semble que les compétences ne soient pas disponibles au sein des chambres.

c. Accélerer l'exécution d'une série de marchés publics (informatiques, documentation)

d. Réfléchir, au sein des deux chambres, quant à l'utilisation (ou non) des moyens à la disposition du projet pour assurer la formation du personnel et en garantir l'impact.

III. ETAT FINANCIER

Le projet n'ayant démarré qu'en janvier 2008, les principales dépenses enregistrées en régie sont des dépenses de personnel (recrutement compris), l'achat du véhicule de la Direction et les frais liés à l'organisation des formations sur deux modules au profit des fonctionnaires des deux chambres du parlement.
En cogestion, les principales dépenses enregistrées sont des dépenses d'équipement et de fonctionnement. Il s' agit notamment des dépenses liées à l'achat de deux véhicules de transport du personnel dont un minibus pour l'Assemblée Nationale et un autobus pour le Sénat et des équipements informatiques composés de 110 ordinateurs avec 110 logiciels et 110 onduleurs.

L'achat du matériel informatique destiné aux deux chambres et des véhicules de transport du personnel a permis au projet d'engager 31% du budget total. A la fin du 1er trimestre 2009, l'organisation d'un stage au parlement belge au profit de 15 personnes du 20 au 27 mars 2009 permettra au projet d'engager près de 34,72% du budget.

Lors de la SMCL du 7 mai 2010 qui a suivi, il a été décidé de faire porter les appuis du projet non pas tant sur l'organisation des chambres et le renforcement des capacités de leur personnel mais davantage sur la mise en œuvre d'un système informatique fiable et performant susceptible de garantir une certaine continuité dans le travail parlementaire et une meilleure collaboration au sein des services administratifs. Et, dans cette perspective, une part significative du solde disponible au 30 mars 2010, soit un peu plus de 590.000 EUR a été engagé sur l'informatisation des deux chambres.
Les activités décidées en informatique ont été les suivantes :

- Une suite logicielle pour les services administratifs;
- Des serveurs pour le fonctionnement du réseau;
- Un réseau interne pour chacune des deux chambres;
- L'abonnement à un fournisseur d'accès à l'Internet et la fourniture de VSAT à l'Assemblée Nationale et d'équipements pour les 2 chambres.

Pour ce faire, il était nécessaire d'apporter une expertise IT au projet, sous la forme d'un Assistant Technique International et toutes ces décisions ont été validées par la SMCL du 7 mai 2010. Une autre SMCL en février 2011 a identifié plus précisément les dernières activités informatiques et la durée d'intervention de l'Assistant Technique en Informatique qui a été prolongé de 3 mois.

D'autres activités qui étaient prévues dans le plan d'action 2010-2011 et qui ont été réalisées sont :

- la formation en anglais a été poursuivie pour tout le personnel parlementaire qui en a fait la demande et elle vient de se clôturer incessamment. Le paiement pour cette formation est en cours car la facture est déjà disponible ;
- le voyage d'études pour les Questeurs a été organisé mais seulement pour ceux du Sénat qui avaient déjà été nommés et ont été accompagnés par 3 hauts cadres du parlement.

II. EXECUTION

Toutes les activités en Informatique ont été définies par le Résultat 4, c'est-à-dire " Le Parlement est équipé de manière transitoire en matériel informatique et de bureaux et est formé en informatique"

II.I. Activité A4.3 : Logiciels

Les deux chambres ont été dotées chacune des logiciels suivants :

- Un logiciel de gestion comportant les modules suivants :
  - Gestion Financière
  - Gestion des immobilisations
  - Gestion du personnel
  - Tiers
  - Logistique

- Un logiciel utilitaire de création d'images disques durs
- Un Logiciel de gestion de messagerie Internet et GroupWare.

Tous ces logiciels ont été fournis par la société SOFT CENTER à Bujumbura. Le montant de ce marché a été de **35.698.280 BIF HTVA.**

Toutes les formations sur le logiciel de gestion ont eu lieu et le déploiement et la mise en service est actuellement en cours au Sénat et aura lieu à l'Assemblée Nationale à l'issue des prestations en cours au Sénat.

En ce qui concerne le serveur de messagerie, il est actuellement opérationnel, par contre, suite à la mauvaise volonté du fournisseur du nom de domaine sénat.bi, il est toujours impossible à ce jour de faire pointer l'échangeur de messagerie pour le serveur mail du Sénat, sur notre adresse IP Publique. Des solutions alternatives ont été présentées au directeur de la communication au Sénat, toutefois aucune décision n'a été prise.
Nous insistons sur l'urgence à régler rapidement ce problème, mis en évidence le 13 mai 2011, pour que les solutions définitives soient mises en service avant la fin de la mission de l'assistant technique, prévue le 29 juin 2011 au soir.
Nous attendons toujours les logiciels de création d'image disque et la facture pour ce fournisseur est en cours de paiement.

Il est recommandé à la Représentation de suivre la garantie de bonne exécution pour ce marché et, elle devra être libérée, si SOFTCENTER remplit toutes ces obligations (dont la livraison des logiciels de création d'images disques), un an après la fin des prestations d'aide au déploiement du logiciel de gestion à l'Assemblée Nationale.

II.II. Activité A4.4 : Réseaux

Dans le cadre de cette activité 2 marchés ont été lancés :
- L'installation d'un réseau WIFI haut débit dans chaque chambre ;
- La Fourniture de serveurs, NAS et accessoires

2.2.1. Réseaux sans-fil :

Les deux réseaux sans-fil ont été déployés aussi bien à l'Assemblée Nationale, qu'au Sénat. Il s'agit d'un système performant qui couvre intégralement tous les bâtiments de chaque chambre, gérée centralement et offrant une bande passante de 10 Mbit/s entre le zone director et le point d'accès le plus éloigné. Cette bande passante est en moyenne de 54 Mbit/s.

Il y a lieu au Sénat d'installer pour cette activité les équipements suivants :
- 3 Switch POE (power over Ethernet)
- 1 Zone Director (capable de gérer 25 points d'accès)
- 17 points d'accès réseau sans-fil.

Et à l'Assemblée Nationale :
- 2 Switch POE (power over Ethernet)
- 1 liaison point à point WIFI entre les deux blocs de bâtiment
- 1 Zone Director (capable de gérer 25 points d'accès)
- 12 points d'accès réseau sans-fil.

Il va rester en pièces de rechange disponibles pour les 2 chambres :

- 1 Switch POE
- 3 points d'accès réseau extérieur
- 3 points d'accès réseau intérieur

Les deux équipes informatiques de chaque chambre ont participé à l'installation de ces produits et sont par là même tout à fait aptes à maintenir le système. Il est à noter que cette solution pourra être redéployée dans les nouveaux locaux du parlement lorsque ces derniers auront été construits.

2.2.2. Serveurs, Nas et accessoires :

Pour réaliser cette activité, une étude des besoins des 2 services informatiques a été menée par l'assistant technique en mai 2010 en partenariat avec ces 2 services. De cette étude il est ressorti que les besoins étaient les suivants :

Pour le Sénat :

- Un chargeur/inverseur de 3500 Watts et son armoire de batterie devant permettre d'assurer une autonomie de 6 heures aux équipements essentiels.
- Un onduleur rackable de 2100 Watts à installer derrière le chargeur/inverseur.
- Un Rack 12 U insonorisé
- Un serveur supplémentaire (le sénat disposait déjà de deux serveurs acquis en partenariat avec NORIA)
- Un serveur NAS, permettant le stockage de fichiers (3 To d'espace disque), l'authentification et bien d'autres tâches.
- Un autre NAS identique afin de gérer la réplication des données dans un autre bâtiment.
- Divers accessoires destinés à optimiser l'utilisation de tous ces équipements.

Pour l'Assemblée Nationale :

- Un chargeur/inverseur de 3500 Watts et son armoire de batterie devant permettre d'assurer une autonomie de 6 heures aux équipements essentiels.
- Un onduleur rackable de 2100 Watts à installer derrière le chargeur/inverseur.
- Une console écran/clavier/souris rackable.
- Un serveur supplémentaire (le sénat disposait déjà de deux serveurs acquis en partenariat avec NORIA)
- Un serveur NAS, permettant le stockage de fichiers (3 To d'espace disque), l'authentification et bien d'autres tâches.
- Un autre NAS identique afin de gérer la réplication des données dans un autre bâtiment.
- Divers accessoires destinés à optimiser l'utilisation de tous ces équipements.

Un appel d'offres a été lancé en novembre 2010, a du être relancé en mars 2010, car infructueux. Ce qui fait que le marché n'a pu être attribué que le 14 avril 2011. Les livraisons ont commencé le 10 juin 2011. Il ne reste à ce jour à livrer que les 2 serveurs qui devraient être livrés incessamment. Les déploiements ont commencé et devraient être terminés le 28 juin 2011.

2.2.3. Problèmes rencontrés et recommandations:

Tout d'abord, il est important de souligner que sur les 2 sites, il y a une coupure de courant systématique de 6 heures toutes les nuits. Ceci pourrait se montrer un handicap quant à la durée de vie des batteries du chargeur inverseur. Il a été recommandé, pour pouvoir gérer ce problème, de prévoir au budget, et suffisamment à l'avance le remplacement de ces batteries, toutefois la fréquence de ce remplacement ne pourra être étudiée qu'après une période d'activité suffisamment longue. Une autre solution pourrait être, si cela est possible de négocier auprès de la REGIDESO de n'avoir plus de délestage systématique.
L'installation électrique à l'Assemblée Nationale est de bonne qualité, et les variations de courant ne sont pas trop fréquentes. Ce n'est pas du tout le cas au Sénat où l'installation électrique est désastreuse. Pour essayer de limiter cela il a été demandé le 5 mai 2011 à ce que 2 lignes électriques dédiées soient installées. Cela n'a été, malheureusement, finalisé que le 21 juin 2011.
Pour les problèmes électriques du Sénat, il n'y a pas de solution intéressante à envisager, dans la mesure où le Sénat loue les locaux, et où il ne semble pas judicieux de faire un investissement important (de l'ordre de 150.000 Euros). Il a été recommandé donc de prendre son mal en patience et d'attendre le déménagement vers le nouveau Parlement.

II.III. Activité A4.6 : VSAT

Lors de ses entretiens avec les informaticiens en août 2010, l'assistant technique a entrepris une étude des moyens de connexion à Internet des 2 chambres. De cette étude, il est ressorti les faits suivants :

Au Sénat :

- Le sénat était déjà équipé d'une antenne VSAT avec une connexion Internet partagée avec un CIR de 20/1.
- Le prix payé pour la bande passant disponible (1 Mo dans le meilleur des cas et en moyenne pas mieux de 60 kbps), était exorbitant.
- Du fait de la très mauvaise qualité de la bande passante, la navigation était quasiment impossible.

A l'Assemblée Nationale :

- Un appel d'offres avait été lancé pour une VSAT, dans le cadre d'un autre financement et s'était révélé infructueux.
- La solution temporaire choisie avait été un raccordement à un des ISP locaux avec une bande passante théorique de 512 Kbps.

En tenant compte de cela, et également du budget disponible pour cette activité, il a été décidé de faire un Appel d'offres pour une bande passante dédiée de 3 Mbps (1.5 sur chaque site) et ce pour une durée de 2 ans et d'acquérir les équipements suivants :

Au Sénat :

- Les équipements nécessaires à la mise en service d'une connexion en bande dédiée, soit un nouveau modem/démodulateur, un nouveau BUC, une nouvelle LNB, ainsi que les kits de câble correspondant.

A l'Assemblée Nationale :

- Une Installation VSAT complète comprenant : Une antenne parabolique de 2.4m Bande C, un modem/démodulateur, un BUC, une LNB, ainsi que les kits de câble correspondant.

Le marché a été attribué le 23 février 2011 pour 211.900 USD à la société VIZADA NETWORKS. La mise en service des 2 sites a eu lieu le 2 mai 2011. La bande passante promise est bien présente sur chaque site.
Pour améliorer le partage de la connexion et la protection des réseaux locaux, il y a des routeurs/pare-feu Mikrotik sur lesquels les informaticiens avaient été formés en Novembre 2010.
Les recommandations sont de bien gérer, grâce aux routeurs et aux Zone Directeur, l'utilisation de la bande passante utilisateur par utilisateur, d'éradiquer tous les postes infectés par des virus informatiques qui saturent le réseau, et peut-être de limiter l'accès à Internet de certains utilisateurs à la messagerie Internet uniquement.

II.IV. Activité A4.8 : Formation des Informaticiens

Après entretien avec les informaticiens et en tenant compte des formations ayant déjà été dispensés avec le partenariat de NORIA, il a été décidé d'effectuer les formations suivantes :

- Training sur les routeurs Mikrotik et notions de TCP/IP, cette formation a eu lieu durant 6 jours en novembre 2010.
- Formation à l'utilisation de Photoshop et autres outils de mise en page Web (dont CSS), Cette formation a eu lieu sur 6 jours du 25 au 30 avril 2011.
- Formation sur JOOMLA, logiciel de gestion de contenu de sites WEB Dynamique. Cette formation a eu lieu du 2 au 7 mai 2011.
- Formation en administration et administration avancée de LINUX (LPI 101 et LPI 102). Cette formation a eu lieu du 23 avril au 3 mai sur 10 jours.

Les recommandations au sujet de cette activité sont de demander aux informaticiens de concevoir et d'améliorer pour chaque chambre les sites WEB. Ils ont en effet lors de la formation créée 2 sites WEB de test avec un design novateur, ce qui semble prouver qu'ils sont tout à fait à même de mener à bien une telle tâche.

II.V. Activité A4.12 : Installation de Téléphonie sur IP

Afin d'utiliser au mieux le nouveau réseau, il a été décidé d'installer un central téléphonique VOIP dans chaque chambre. Ces installations comprendront pour chaque chambre les éléments suivants :

Au Sénat :

- Un serveur IPBX avec ouverture sur 8 lignes analogiques ONATEL, et la possibilité d'un Trunking sur un opérateur international VOIP.
- 5 postes SIP fixes raccordé en Power over Ethernet
- 25 postes SIP sans-fil
- 5 softphones avec casques, permettant à 5 portables d'utiliser la téléphonie

A l'Assemblée Nationale :

- Un serveur IPBX avec ouverture sur 8 lignes analogiques ONATEL, et la possibilité d'un Trunking sur un opérateur international VOIP.
- 5 postes SIP fixes raccordé en Power over Ethernet
- 25 postes SIP sans-fil
- 5 softphones avec casques, permettant à 5 portables d'utiliser la téléphonie

Tous ces équipements ont été livrés et la formation à l'administration et à l'utilisation de cette solution a été achevée.

Les recommandations pour cette activité, sont de bien veiller à la bonne utilisation du réseau (voir recommandations de l'activité VSAT), de réfléchir à l'opportunité de raccorder 8 lignes groupées sur un numéro au standard téléphonique, et pour faire des économies sur les appels téléphoniques internationaux prendre un abonnement chez un opérateur téléphonique international VOIP (à titre d'exemple un appel sur un téléphone fixe en Belgique coûterait 1,5 centimes d'Euros la minute).
Il faudrait également que les directions des 2 chambres communiquent aux services informatiques la liste des utilisateurs à qui les équipements devraient être livrés.

II.VI. Activité A4.13 : Equipements et Logiciels pour la création et le design de Site WEB

Afin d'utiliser au mieux les nouvelles compétences acquises lors de la formation, il a été décidé de livrer à chaque service informatique les équipements suivants :

- Une station de travail très performante (processeur dernier cri, 8 Go mémoire vive, carte graphique performante, 1 To d'espace disque, etc.)
- Un Ecran haute résolution de 24 pouces.
- Un onduleur adapté.
- Une imprimante couleur A3, avec connexion réseau sans-fil
- 1 logiciel Adobe Creative Suite Standard 5
- Un projecteur de données

II.VII. Activité A4.14 : Achats d'ordinateurs portables

Il a été décidé d'acheter pour chaque chambre les équipements informatiques suivants :

- 6 ordinateurs portables performants (processeur I5, 2 Go de Ram, 320 Go de disque dur, Ecran LED 15"6, etc.), avec une souris et une sacoche
- Avec licences légales de Windows 7 Professionnel et de Office 2007.
- 35 cartes réseaux WIFI pour le raccordement des postes non équipés au réseau sans-fil.
- 6 imprimantes Lasers réseaux recto/verso

Tous ces équipements ont été livrés aux services informatiques. Le solde budgétaire total restant à la fin du projet est estimé aux environs de 55.OOO euros en tenant compte de la fluctuation du taux de change lors des derniers paiements qui restent à effectuer en monnaies autres que l'euro. Mentionnons que ce solde budgétaire est essentiellement dû au gain réalisé sur l'achat des équipements dont le coût a été plus bas que prévu.
La TVA à récupérer est estimé à plus ou moins 14.000 euros mais il reste important de rappeler que le recouvrement peut parfois prendre plus d'une année.

III. Autres Recommandations

Lors de l'entretien avec les agents des services informatiques, il a été constaté qu'un problème de légalité au niveau des licences des logiciels utilisés est apparu. Nous avons alors effectué une étude afin de mettre en ordre chacune de ces institutions. Cette étude a permis de constater que le coût pour chaque chambre de la mise en ordre au niveau de la légalité des logiciels serait la suivante :

- Achat de 150 licences Windows 7 Pro Licence en volume spécial gouvernement = 35 Millions de Francs Burundais HTVA.
- Achat de 150 licences Office 2010 Pro Licence en volume spécial gouvernement = 75 Millions de Francs Burundais HTVA.
- Windows étant exposé au virus, il faudra également prévoir le renouvellement des licences achetées par le projet en 2013.

Devant l'importance d'un tel investissement, nous avons étudié si une solution alternative issue du logiciel libre ne serait pas possible à implémenter rapidement. Nous avons alors installé sur une machine de test dans chaque chambre, un système Ubuntu (distribution gratuite de Linux) et nous avons habillé cette distribution à la façon de Windows. Il apparaît alors que les utilisateurs sauraient parfaitement utiliser ce système sans changement d'habitudes. Nous avons également installé un programme permettant d'utiliser Office 2007.
La proposition que nous faisons est donc une migration progressive du parc en Ubuntu, puis de budgétiser pour le prochain exercice une formation des utilisateurs à Libre Office (système équivalent à Office, mais libre) afin ensuite de basculer à utilisation intégrale des logiciels libres en 1 an. Une autre raison qui pourrait motiver à l'utilisation de cette solution est l'absence quasi-totale de virus dans le monde Linux et donc ainsi d'améliorer la gestion du réseau.

IV Conclusions

Avec le retard enregistré dans le démarrage du projet, les missions initialement assignées au projet ont d'une part été réalisées par d'autres intervenants dont l'AWEPA, l'Union Interparlementaire et le PNUD et d'autre part, le projet n'est intervenu que dans très peu de matières eu égard à ce qui était prévu au départ du projet. Progressivement, les activités du projet ont été revues par la Structure Mixte de Concertation Locale et ont basculé vers l'informatisation et d'une manière fiable, des deux chambres du parlement burundais. Seulement quelques activités comme la formation en anglais du personnel parlementaire et un voyage d'études pour les nouveaux Questeurs ont été réalisées en dehors de l'informatisation.

Malgré aussi certains retards enregistrés au début de cette activité d'informatisation, il a été possible de mener à leurs termes toutes les activités en informatiques prévues. Il a même été possible de rajouter 3 activités non prévus à l'origine. Tous les engagements, au niveau de cette activité d'informatisation deux chambres du parlement burundais, devraient être liquidés au plus tard fin juillet 2011.

Les informaticiens du parlement burundais ont été formés et devraient être, sans aucun doute, à même de gérer correctement les solutions déployées, et à coup sur de créer un site WEB très intéressant pour le Parlement.

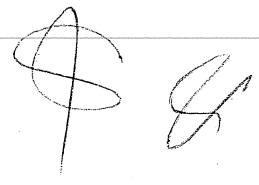

Notons aussi, à toutes fins utiles, qu'il s'est avéré pratiquement difficile de procéder à l'évaluation finale des réalisations du projet « Appui Ponctuel au Fonctionnement du Parlement du Burundi » en ce sens que l'équipe de direction qui avait démarré les activités avec le projet n'a pas pu terminer le mandat du projet. Et, à une année de la fin du projet (après prolongation d'une année), une nouvelle équipe composée d'un Directeur d'Intervention et d'un Assistant Technique International a été mise en place. Comme le projet était presqu'à sa fin et que même son objectif spécifique a été modifié en cours de route en se focalisant essentiellement sur la fourniture et l'installation d'équipements informatiques dudit projet, il était devenu inopportun de conduire une évaluation finale.

Bujumbura le 29 juin 2011,

ERIC NKUNZIMANA

Directeur d'Intervention

le 29. 06. 2011

Eric LEGOUBE

Assistant Technique International